

Aspects de la transition «secondaire I – secondaire II», exposé du 30 août 2007

## De la formation au monde du travail, quel itinéraire pour les jeunes ayant un handicap et des difficultés d'apprentissage

Judith Hollenweger

A la Haute école pédagogique de Zurich, divers projets de recherche sont en cours sur le passage de la scolarité obligatoire au degré secondaire II. Par ailleurs, l'un des congrès germanophones réunissant l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse alémanique a été l'occasion de donner le coup d'envoi à différents projets. L'un se penche sur l'amélioration des indicateurs relatifs aux degrés secondaires I et supérieurs; il constitue la source du rapport d'experts «Passage de l'école au monde professionnel». Ce rapport, qui sera publié dans moins de deux mois, a inspiré une grande partie du texte ci-dessous.

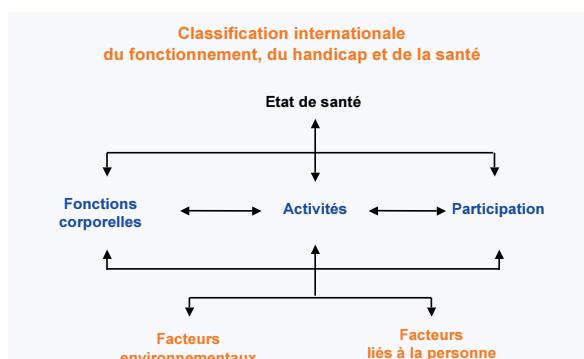
### Définitions du handicap

Il convient dans un premier temps de préciser ce que veut dire la notion de «handicap». Le rapport d'experts constate qu'un handicap défini ne recouvre jamais exactement un déficit particulier. Le handicap doit toujours être vu dans le contexte d'un système environnant, comme l'école par exemple. De ce fait, l'approche et la gestion du handicap sont une démarche visant à comprendre une dérive vers la marginalisation excluant un jeune du système. Dans cette acception, le handicap s'exprime d'abord par une limitation dans la participation au système dans lequel on vit (cf. classification du fonctionnement, du handicap et de la santé, voir figure 1).

Parallèlement aux handicaps classiques, l'OCDE a intégré le groupe des difficultés d'apprentissage et des troubles du comportement ainsi que des handicaps qui ne sont pas dus à des déficits que l'on pourrait clairement définir selon des critères biologiques. Nous sommes d'avis que cette nouvelle classification prend davantage en compte la pluridimensionnalité ou complexité du handicap. Si l'on part de l'idée que les handicaps se différencient par rapport à la capacité fonctionnelle du corps, aux aptitudes individuelles et à la participation effective à un système, alors les enfants qui ont un handicap affectant une fonction physique (cécité, par exemple) peuvent être intégrés sans difficulté. En revanche, il sera bien plus compliqué d'intégrer des enfants qui ont des difficultés à participer et des problèmes dans leurs rapports avec les autres (état d'esprit nécessaire pour exécuter un certain travail). Selon cette classification, le domaine «relations interpersonnelles» est séparé des déficits corporels.

Les étapes de l'exclusion se déroulent selon différentes dimensions de l'inégalité. Nous pouvons également lutter contre le handicap économique et social en soutenant par exemple des jeunes issus de la migration qui ont plus souvent des troubles du comportement que les autres jeunes. De même, la différence entre garçons et filles joue un rôle puisque ces dernières se retrouvent moins fréquemment dans des classes d'enseignement spécialisé que leurs camarades masculins.

Le statut de «personne handicapée» compromet encore davantage l'accès aux filières supérieures de formation ou à la formation professionnelle car le handicap est fréquemment un



facteur d'exclusion de l'environnement d'apprentissage normal. A notre sens, le statut handicap est un phénomène étroitement lié au contexte. En effet, nombre d'enfants et d'adolescents non voyants sont parfaitement intégrés dans l'école ordinaire et leur vie durant ne seront jamais identifiés à des aveugles tout simplement parce que leurs parents ne veulent pas faire valoir leurs droits à certaines prestations comme celles de l'AI. A ce propos, divers facteurs peuvent entrer en ligne de compte dans le fait d'octroyer à quelqu'un le statut de personne handicapée ou non. En d'autres termes, le statut juridique de personne handicapée n'est pas équivalent au handicap et, surtout, le statut change en fonction du système dans lequel on se trouve. Il est tout à fait possible qu'une personne soit considérée comme handicapée à l'école et ne le soit plus à la sortie de la scolarité obligatoire !

### **Possibilités limitées sur le marché de l'emploi**

Le rapport d'experts retient que tous les pays germanophones disposent d'une offre de soutien bien étoffée, parfois même trop puisqu'il y a un risque d'être exclu du processus «classique» de formation une fois que l'on a été considéré comme devant bénéficier du soutien de l'éducation spécialisée.

Dans ces trois pays, les standards que les jeunes doivent avoir acquis au terme de la scolarité obligatoire font l'objet de discussions passionnées. Tous les pays germanophones placent traditionnellement une grande partie des jeunes considérés comme handicapés dans des cursus spécifiques. En Allemagne, ce sont les cursus de base des écoles «spéciales» tandis qu'en Suisse et en Autriche, les enfants et adolescents sont dispensés de certaines leçons à l'école ordinaire.

Les trois pays sont unanimes à estimer que le découplage existant des standards de formation ordinaires doit être supprimé pour ces jeunes ayant un handicap et des difficultés d'apprentissage qui, en fin de compte, ne constituent pas un groupe clairement défini. Dans ce contexte, il apparaît clairement que tant les systèmes spéciaux que les systèmes ordinaires devraient renforcer leur action intégrative. Les jeunes en formation spéciale, comme les jeunes issus de la migration, sont désavantagés sur le marché de l'emploi, en particulier lorsqu'il s'agit de trouver une place d'apprentissage à une époque où ces dernières ne sont pas légion. Plus le niveau de formation est faible, plus le phénomène du chômage est aigu.

Allemagne, Autriche et Suisse proposent des formations spéciales à part, sous forme d'ateliers protégés notamment, qui sont financées par les pouvoirs publics. Le besoin de lier plus étroitement la formation dans l'entreprise et hors de celle-ci et de l'organiser de façon plus perméable se fait sentir dans les trois pays.

L'existence d'un problème chez les jeunes ayant un handicap et des difficultés d'apprentissage se manifeste en outre par le manque de stabilité dans un apprentissage donné plus accentué que chez les autres jeunes. De nombreux contrats d'apprentissage sont résiliés avant la fin de l'apprentissage. Une enquête a montré qu'en Autriche, 75% des contrats d'apprentissage de ces jeunes sont résiliés avant terme, et que 63% de ces résiliations sont décidées par les jeunes eux-mêmes. On peut donc parler ici d'une sorte de décrochage (drop-out).

Globalement, on peut dire que le passage entre l'école et le monde professionnel est difficile à organiser pour les jeunes ayant un handicap et des difficultés d'apprentissage. Dans une large proportion, ces jeunes se retrouvent au chômage, ils suivent une carrière professionnelle à part dans ce que l'on appelle les carrières sur mesure. Ils n'ont que rarement accès au «premier» marché du travail, ce qui non seulement joue un rôle dans le domaine de participation «travail», mais bien entendu aussi dans les réseaux sociaux qui s'organisent très souvent autour de l'activité professionnelle. La possibilité de mener une vie normale dépend fréquemment de la participation sous une forme ou une autre au libre marché du travail. La participation sociale des personnes concernées est un thème fondamental dans ce cadre.

## **Types de soutien à la transition pour les jeunes ayant un handicap et des difficultés d'apprentissage**

Cette section est consacrée aux perspectives dans les trois pays germanophones, qui devraient permettre d'adoucir le passage des jeunes handicapés de la scolarité obligatoire au degré secondaire II.

Une constatation s'impose: on crée de plus en plus de possibilités à l'école pour acquérir une expérience concrète du travail. L'objectif est de faciliter la transition en faisant découvrir des séquences professionnelles dans le contexte scolaire. Ce faisant, on peut créer des offres plus proches du monde du travail pour des jeunes qui ont perdu toute motivation pour l'apprentissage scolaire.

En collaboration avec le canton de Thurgovie, la Haute école pédagogique de Zurich élaboré un dossier de candidature, du type portfolio d'élève, pour le passage de la scolarité obligatoire au monde du travail. Dans le canton de Zurich, un nouveau plan d'études cadre est mis sur pied, dont l'accent est placé sur les offres passerelles entre les degrés secondaire I et II.

Dans tous les pays évoqués ici, il existe des services de conseil pour les jeunes ayant des difficultés ou des problèmes particuliers (par exemple les offices régionaux de réadaptation professionnelle de l'AI). En Autriche, un projet très intéressant, intitulé *Caring-Teams* (ou «cercles de soutien») a pour idée maîtresse de ne faire passer les enfants dans une étape suivante que lorsque tout est «*clear*». Tous les membres de l'équipe du projet ont des compétences interdisciplinaires et prennent en charge un jeune en phase de transition dans le monde du travail (en Suisse, cette démarche est comparable au «case management»).

En Suisse toujours, on connaît les réseaux d'entreprises formatrices . En collaboration avec le SRED de Genève, la Haute école pédagogique de Zurich a rédigé le rapport national pour l'OCDE portant le titre «Public private partnerships for students at risk». L'étude est disponible sur le site internet de la haute école.

Les trois pays germanophones ont à cœur l'élaboration de solutions pour la reconnaissance des qualifications partielles ou la modularisation des filières de formation grâce auxquelles les jeunes qui n'ont pas un bagage suffisant pour entrer en apprentissage peuvent faire prendre en compte certaines compétences acquises. En Allemagne, les syndicats sont très sceptiques vis-à-vis de ces possibilités, car ils craignent soit une prolifération de professions peu valorisées soit le rejet des traditionnels standards de formation. Les syndicats sont néanmoins conscients du fait que, dans ce cas, la seule solution de substitution serait l'absence totale de formation.

Les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle décisif pour les personnes ayant un handicap. Il est indéniable qu'elles réduisent certaines difficultés ou complexités inhérentes à une place de travail. Il existe en Allemagne des logiciels de gestion de la production qui permettent de diviser le travail en étapes. Les postes de télétravail représentent une autre possibilité de former des personnes lourdement handicapées ou dépendantes de soins. Ces dernières peuvent ainsi être intégrées dans le monde du travail sans devoir quitter leur domicile ou leur institution; d'ailleurs, il existe un projet pilote consacré à la formation des jeunes défavorisés à l'utilisation d'Internet («Internetkompetenz für benachteiligte Jugendliche»). Il y a des démarches semblables en Autriche.

## **Recommandations pour améliorer le passage de l'école au monde professionnel**

Pour terminer, voici quelques recommandations tirées du rapport des experts:

- Renforcer la préparation au choix de la profession. Divers projets sont en cours.
- Mettre en place à grande échelle les mesures qui ont fait leurs preuves pour intégrer les jeunes handicapés dans les systèmes de formation duale. La Haute école pédagogique de

Zurich, de concert avec la CDIP (représentée par Olivier Maradan) participe au développement d'une procédure qui devrait remplacer les mécanismes d'assignation de l'AI. Nous tenons beaucoup à l'existence d'une possibilité de raccordement au stade de cette procédure. Dans ce cas, il faut réduire les exigences en matière d'objectifs de formation, ce qui aujourd'hui se fait implicitement lorsque les enfants fréquentent les écoles spéciales et perdent automatiquement ce raccordement avec la formation professionnelle.

- Améliorer l'accès aux filières supérieures de formation pour les jeunes en situation de handicap. Les professions universitaires sont, il est vrai, plus abordables pour ces jeunes que les professions manuelles, mais souvent ils n'ont pas les résultats scolaires qu'il faudrait parce qu'ils ont raté le coche d'une manière ou d'une autre. S'ils n'ont pas pu acquérir les compétences nécessaires pendant la scolarité obligatoire, c'est rarement dû à un manque d'intelligence.
- Créer des réseaux de formation entre ateliers protégés et entreprises privées. Les ateliers protégés travaillent souvent en vase clos. Améliorer la perméabilité entre les systèmes équivaudrait à augmenter considérablement les possibilités d'intégration des jeunes en apprentissage.
- Former systématiquement les responsables de la formation dans les entreprises au suivi de personnes ayant des difficultés d'apprentissage et des handicaps. Les responsables de la formation ne connaissent souvent pas suffisamment les contraintes découlant d'un handicap. Un service d'orientation centralisé serait peut-être une bonne solution. On serait tenté de croire que l'AI est en mesure d'assumer cette fonction. Il ressort toutefois d'une étude menée au sein d'une haute école que les offices régionaux de réadaptation professionnelle de l'AI ne connaissent que rarement dans le détail le système ordinaire et incitent de ce fait à suivre une filière spéciale. Voilà pourquoi il est indispensable d'améliorer la coopération entre système ordinaire et système spécial, c'est-à-dire entre ateliers protégés et entreprises de l'économie privée ou entre les différents systèmes de soutien. Il faut créer un dialogue à partir du système en ancrant ces dispositions dans le dispositif ordinaire.
- Modulariser les mesures de qualification au travail et à la profession par la création de modules intercompatibles formant la base d'une formation graduelle aboutissant à un titre reconnu.
- Reconsidérer les certificats en tenant compte des informations sur l'acquisition de certains niveaux de qualification pour améliorer l'accueil fait aux jeunes adultes ayant des difficultés d'apprentissage ou un handicap. Cette recommandation comprend notamment la mise à disposition de moyens auxiliaires pendant les examens pour les jeunes légal-thématiques ou dyslexiques. On teste de nouveaux systèmes dans le monde entier. Les Etats-Unis jouent là un rôle de pionniers. Le sujet a également été discuté dans le contexte de PISA et on s'est demandé quelles mesures prendre en faveur des élèves qui, du fait d'un handicap visuel ou d'une certaine lenteur, ne peuvent pas participer à des examens.
- Améliorer la coopération entre les services de conseil, les écoles, les entreprises et les organisations du monde du travail (en particulier les unions des arts et métiers).

## Conclusion

Dans les discussions qui ont suivi, on s'est concentré notamment sur la pertinence de ce thème pour le projet Transition. On trouve des parallèles évidents dans les lignes directrices pour améliorer le passage de l'école au monde professionnel. La grande différence tient au fait que le projet de la CDIP «Transition» est moins axé sur le handicap. L'individualisation des procédures et la capacité limitée du système à faire face à des difficultés individuelles pose problème. Or la transition ne peut tenir compte que de façon limitée des procédures individuelles. Il n'en reste pas moins que la thématique doit être davantage intégrée dans le projet Transition. Il y a peut-être encore un travail de sensibilisation à faire.

Ce sont justement ces nouveaux éléments du handicap - comme les difficultés d'apprentissage ou les troubles du comportement - qui exigent encore plus de suivi de ces jeunes. Ces réflexions devraient confluer dans l'élaboration d'un «*case management*». Nous devons réussir à trouver un accès global à la diversité. Il est inutile d'insister sur les fautes de lecture et d'orthographe chez des jeunes ayant un handicap et des difficultés d'apprentissage alors que la première condition de survie est la ponctualité au travail. Ou l'aptitude à travailler de façon autonome pendant un quart d'heure sans déranger les autres. Il est là aussi nécessaire de mettre en évidence les compétences transversales.

Tels qu'ils existent actuellement, les systèmes de soutien de la pédagogie spécialisée représentent une contribution notable à la préparation des jeunes pour un apprentissage à la fin de la scolarité obligatoire. La prudence s'impose quand on revendique davantage de soutien en pédagogie spécialisée. Peut-être faut-il tout simplement approfondir ces standards et, par conséquent, les compétences indispensables à l'exercice d'une profession et mettre sur pied des formations effectives et efficaces, comme des cours de soutien qui aident à réaliser les objectifs fixés. Une bonne communication entre les diverses institutions est particulièrement souhaitable dans ce contexte.

Indications personnelles: Judith Hollenweger est professeur à la Haute école pédagogique de Zurich (Pädagogische Hochschule Zürich PHZH) et chef du Département 5 Développement, interaction et santé (Abt. 5 Entwicklung, Interaktion und Gesundheit). Adresse: Waltersbachstrasse 5, 8090 Zurich, judith.hollenweger@phzh.ch - site Internet <http://www.phzh.ch>

Résumé: Claudia Schellenberg; traduction: Marianne Lämmle Bourret, CDIP; mise en page: pn

Le texte ci-dessus résume l'exposé tenu par un-e invité-e lors de l'une des séances du groupe de pilotage «Transition scolarité obligatoire – degré secondaire II». Dans l'intention de présenter différents points de vue sur ce thème, le groupe de pilotage invite un orateur ou une oratrice à s'exprimer à l'occasion de chaque réunion. Pour obtenir de plus amples informations sur le projet CDIP «Transition scolarité obligatoire – degré secondaire II», dirigé par Robert Galliker, et lire le résumé d'autres interventions, consulter le site [www.nahtstelle-transition.ch](http://www.nahtstelle-transition.ch).